


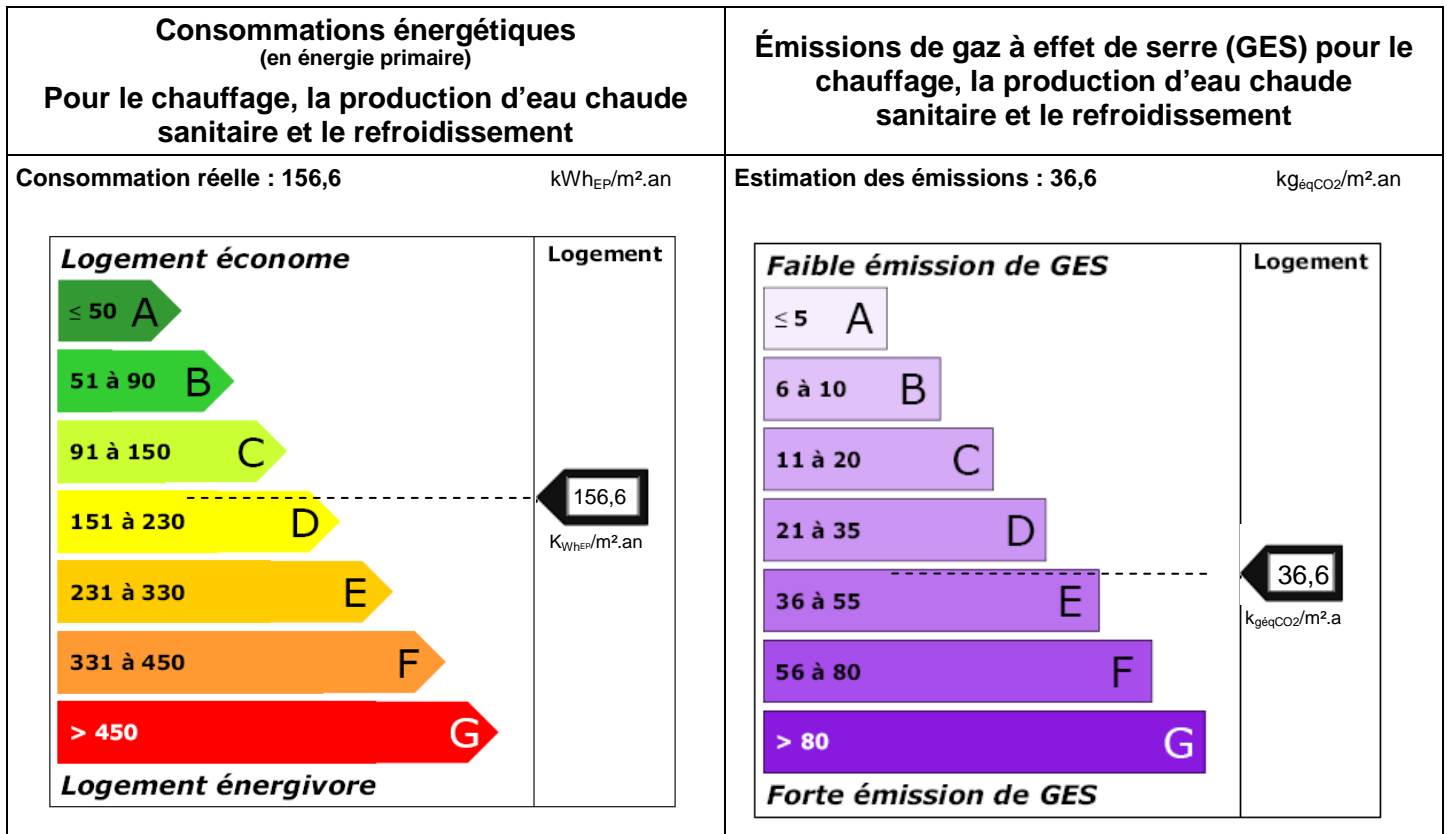
Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

<p>Date : 21/07/2010 N : 73 BOURDERIE P.G. Valable jusqu'au : 21/07/2020 Type de bâtiment : Appartement Année de construction : 1967 Surface habitable : 68,82 m²</p> <p>Adresse : DPE _____ 007310011L 1, rue de Tharon, 44100 NANTES</p>	<p>Diagnostiqueur : Xavier PRIEUR Certifié par Bureau Veritas Certification le 02/11/2007 BUREAU VERITAS – 8, Avenue Jacques Cartier – 44800 Saint Herblain Tél. : 0272644719</p>  <p>Signature :</p>
<p>Propriétaire : Nom : NANTES HABITAT Adresse : 54, rue Félix Faure, 44000 NANTES</p>	<p>Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : NANTES HABITAT Adresse : 54, rue Félix Faure, 44000 NANTES</p>

Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL, version 15C, estimé à l'immeuble, prix des énergies indexés au 15/08/2006

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	par énergie en kWh _{EF}	en kWh _{EP}	
Chauffage	7 823 kWh _{EF}	7 823 kWh _{EP}	377 € TTC
Eau chaude sanitaire	2 952 kWh _{EF}	2 952 kWh _{EP}	140 € TTC
Refroidissement	0 kWh _{EF}	0 kWh _{EP}	0 € TTC
CONSUMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	10 775 kWh _{EF}	10 775 kWh _{EP}	517 € TTC



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Façades en panneaux béton préfabriqués avec isolation polystyrène 5cm intégrée	Système : Chaudière collective gaz BUDERUS type Lagano SK725 installée en 2001	Système : Chauffe bain gaz Saunier Duval Opalia installée avant 2000 comportant une veilleuse
Toiture : Toiture terrasse isolation 4 cm	Emetteurs : Radiateurs à eau chaude	Ventilation : Simple flux modulée
Menuiseries : Porte logement opaque pleine -menuiserie bois Porte PC avec vitrage simple -menuiserie métal Fenêtres double vitrage avec volets -lame d'air de 10 mm -menuiserie pvc		
Plancher bas : Sur appartement		
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh_{EP}/m².an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :
NÉANT

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La constitution de l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations énergétique du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques travaux d'amélioration visant à réduire les consommations d'énergie du lot loué.

Mesures d'amélioration

Penser à mettre en place des robinets thermostatiques sur les radiateurs.

L'installation d'un programmateur pour piloter le système de chauffage permettrait de réduire les consommations de chauffage.

Commentaires : Choisir un programmateur simple d'utilisation !

Envisager la mise en place d'un système d'eau chaude sanitaire solaire.

L'installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable (VMC Hygro).

Commentaires : La VMC assure le renouvellement de l'air intérieur et limite les déperditions de chaleur l'hiver. Les VMC hygroréglables sont plus performantes que les VMC autoréglables.

COMMENTAIRES :

Sans objet

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie :

Pour plus d'informations : www.ademe.fr